

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, à dix-neuf heures,
Présents :	47	le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés :	23	la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs :	7	après convocation légale en date du 20 janvier 2026, sous
Votants :	54	la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Annick MALLET, M. Gilbert GLANDIERES, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, M. Joël BRUN, MME Yolande CHASSANG, M. Vital GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Axel JOURQUIN, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Christian GRENIER donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **03 FEV. 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **03 FEV. 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU VIADUC DE GARABIT (AMIGA) »

RAPPORTEUR : Monsieur Guy CLAVILIER

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'association « les Amis du Viaduc de Garabit (AMIGA) », créée en janvier 2018 ;

Vu la reconnaissance de l'association comme association d'intérêt général depuis 2024, confirmant la qualité, la pertinence et le sérieux de ses actions ;

Vu le projet de valorisation du Viaduc de Garabit et de la ligne ferroviaire de l'Aubrac, axe structurant du Massif central ;

Vu la démarche internationale en cours visant le classement du Viaduc de Garabit au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO), au sein d'une candidature européenne impliquant trois autres pays et cinq autres viaducs ferroviaires remarquables ;

Vu la dynamique portée par AMIGA, rassemblant aujourd'hui plus de 200 membres, issus de 33 départements et de plusieurs pays ;

Vu la lettre ouverte « À ceux qui nous gouvernent... », présentée le 15 septembre à Séverac-le-Château, demandant la régénération de la ligne de l'Aubrac et la préservation du Viaduc de Garabit ;

Vu les actions menées par AMIGA en partenariat avec les Parcs naturels régionaux, la Région Occitanie, les collectivités, et divers acteurs culturels et ferroviaires ;

Vu la nécessité de soutenir les efforts en faveur de la sauvegarde et de la valorisation de la ligne de l'Aubrac, dernier axe ferroviaire d'État traversant le Massif central du sud au nord ;

Considérant que le Viaduc de Garabit, ouvrage d'art conçu par Gustave Eiffel, constitue un élément majeur de la continuité de la ligne de l'Aubrac ;

Considérant que ce viaduc est l'un des symboles les plus emblématiques du patrimoine du Massif central ;

Considérant que la ligne de l'Aubrac est indispensable à la mobilité, à la cohésion et à l'attractivité des territoires traversés, ainsi qu'au fret industriel (notamment ArcelorMittal – Saint-Chély-d'Apcher) ;

Considérant que l'action d'AMIGA contribue à la préservation patrimoniale, à la promotion culturelle et à la défense du service ferroviaire sur l'ensemble de la ligne Béziers – Clermont-Ferrand ;

Considérant que la reconnaissance d'intérêt général depuis 2024 atteste du rôle structurant et d'utilité publique de l'association ;

Considérant que soutenir AMIGA revient à soutenir à la fois le patrimoine, le ferroviaire, la dynamique interrégionale, et la vitalité du Massif central ;

Considérant que l'intégration de la collectivité au sein de cette association renforce la mobilisation pour le maintien, la régénération et la promotion de la ligne de l'Aubrac ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 12 janvier 2026 fixant le montant de la cotisation annuelle à 1000 € pour l'adhésion à l'association ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE D'ADHERER, à compter de ce jour, à l'association « Les Amis du Viaduc de Garabit (AMIGA) », cette adhésion se traduisant par

- **Un soutien clair et pérenne à l'association ;**

Service de réception en préfecture
015-200066660-20260126-DELIB2026-006-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

- La volonté de voir AMIGA poursuivre et intensifier sa mission de défense de la ligne de l'Aubrac ;
- L'engagement actif de la collectivité dans la dynamique collective du Massif central pour la sauvegarde du rail ;

DECIDE D'INSCRIRE le montant de la cotisation annuelle de 1000 € au budget de l'année en cours et des années suivantes ;

DESIGNE Monsieur Guy CLAVILIER en sa qualité de Conseiller communautaire délégué au Projet Grand Site de France Truyère, représentant la collectivité pour siéger au sein de l'association ;

DECIDE DE SIGNER la lettre ouverte appelant à la régénération complète de la ligne de l'Aubrac, et à l'entretien pérenne du Viaduc de Garabit, élément essentiel à la continuité de la ligne et à la candidature UNESCO.

POUR : 54 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX